

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2024/088

Genève, le 12 août 2024

CONCERNE :

Demande d'informations sur les requins de la famille des *Centrophoridae*

1. Lors de sa 33^e session (AC33, Genève, juillet 2024), le Comité pour les animaux a invité le Secrétariat à publier une notification aux Parties invitant les Parties et les organisations à fournir des informations sur les requins de la famille des *Centrophoridae*. Il avait précédemment noté qu'il avait identifié ces requins comme des espèces préoccupantes depuis 2004 et que le déclin des populations de ces espèces se poursuivait (voir le compte rendu résumé [AC33 Sum. 4](#)).
2. Le Secrétariat invite les Parties et les organisations à fournir des informations sur les points suivants :
 - a) les captures, l'utilisation et le commerce des requins de la famille des *Centrophoridae* et de leurs produits ; et
 - b) les mesures de conservation de ces espèces.
3. Ces informations pourraient potentiellement aider une Partie à :
 - a) élaborer des mesures à adopter pour la conservation et la gestion de ces requins ;
 - b) envisager des actions qui pourraient être portées à l'attention des organes régionaux de pêche (ORP) pertinents ; et
 - c) évaluer le bien-fondé d'une proposition d'inscription de ces requins aux Annexes de la CITES.
4. Les Parties et les organisations sont invitées à soumettre les informations par courrier électronique avec pour objet « Notification 2024/088 sur les requins de la famille des *Centrophoridae* », à l'adresse info@cites.org avec copie à hyeon-jeong.kim@cites.org avant le **30 septembre 2024**.
5. Les informations reçues des Parties et des organisations seront communiquées en temps voulu par une notification aux Parties.